



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG et CRDS

Question écrite n° 54592

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à la vive protestation qui a été adressée par plusieurs organisations représentatives des retraités demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à la demande tendant à ce que les retraités soient, comme les salariés, exonérés progressivement de la CSG et de la CRDS, ce qui ne semble pas être prévu dans la circulaire n° 08/00 du 29 septembre 2000 relative au projet de loi de finances pour 2001.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54592

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6801